

L'ACTION FRANÇAISE

5 2000

4 € | N° 2825 | 65^e année | Du 6 au 19 octobre 2011 | Paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois | www.actionfrancaise.net



**PRÉSIDENTIELLE
LÉGISLATIVES**

La France, la France seule

L'ESSENTIEL

✓ ÉCONOMIE

Recherche et Développement en sursis p. 2

✓ POLITIQUE

Quand les partis politiques nous font les poches p. 4

✓ SOCIÉTÉ

Pierre Durrande : une philosophie de l'éducation p. 5

Laïcité : l'islam des bureaux p. 6

✓ MONDE

Europe : la fuite en avant fédéraliste p. 7

Révolutions arabes : un printemps américain p. 8

Palestine : la dernière carte de Mahmoud Abbas p. 9

Iran : cadavres lourds ou légers p. 9

Russie : Poutine président p. 9

✓ ARTS & LETTRES

Hommage à Lucien Jerphagnon p. 10

Écrire sur Notre-Dame p. 11

✓ HISTOIRE

Harkis : les parias de la République p. 12

In memoriam : François-Georges Dreyfus p. 12

✓ IDÉES

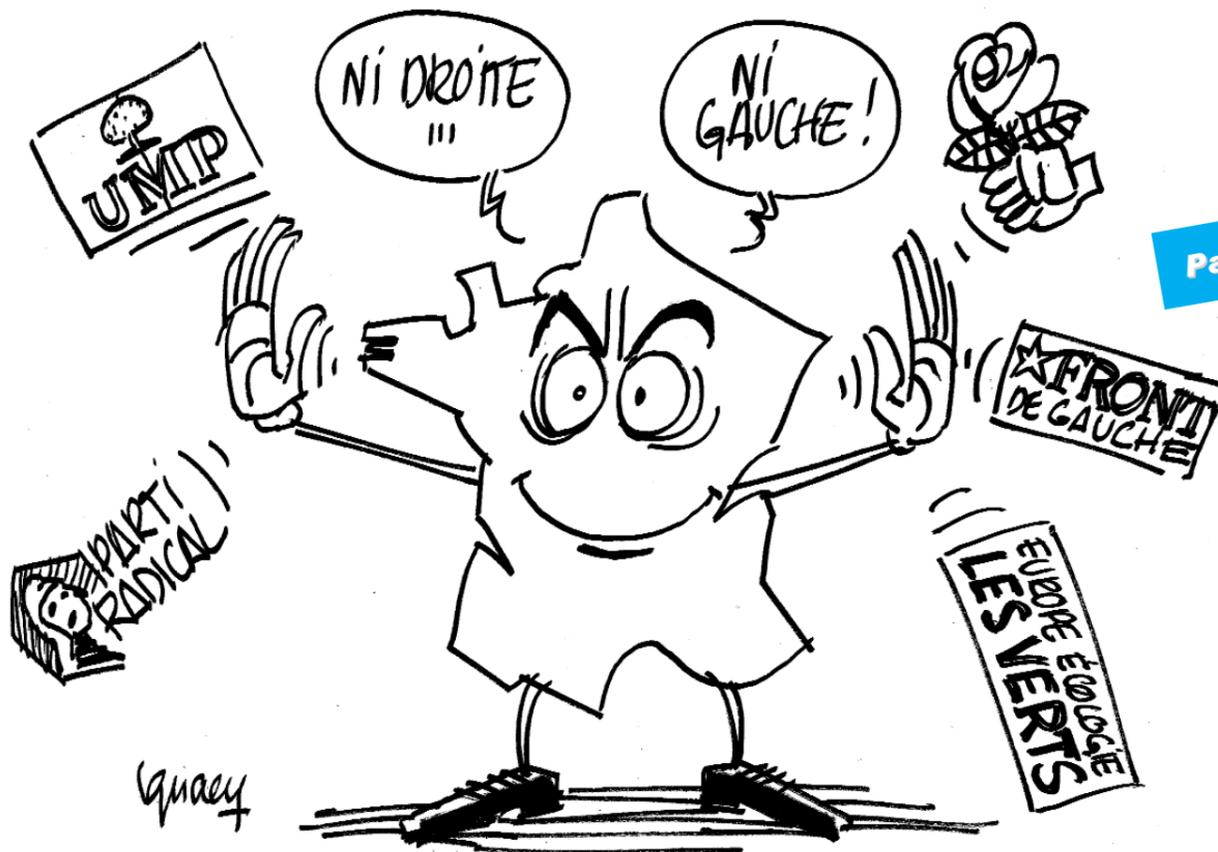
Cahier de l'Herne : Maurras tel qu'en lui-même ... p. 13

✓ POUR UN JEUNE FRANÇAIS

L'incrédulité de saint Thomas p. 14

La vraie république p. 14

Page 3



Le Sénat devant la poussée démocratique

CHACUN SAIT à quoi s'en tenir sur le récent et "historique" basculement du Sénat. Villepin tient sa vengeance sur Sarkozy : le Morbihan, par exemple, a basculé sous l'action de son ami Goulard. En vérité, et plus profondément, vous l'avez compris, la pensée démocratique conduit au monocrémisme, et cette chambre du Sénat est à bien des égards aussi désuète que les poupées de cire du musée Grévin. Le Sénat est donc lui aussi victime de cette pulsion décrite par Tocqueville, l'inéluabilité démocratique.

Ce n'est pas faute d'avoir tenté de conserver une chambre haute, une chambre des Pairs ou des Lords pour reprendre le vocabulaire d'outre-Manche. La dernière tentative fut celle du duc de Broglie en 1875. Après le refus du comte de Chambord de devenir Henri V, les monarchistes se résignèrent à attendre son trépas. Si le comte de Paris avait, sans plus attendre, posé sa candidature, il aurait vidé le principe de primogéniture si péniblement rétabli dans la famille royale après l'usurpation de Louis-Philippe. La loi du 24 février 1875 prévoyait donc que le Sénat de la III^e République serait composé de 225 membres élus par les départements et 75 inamovibles élus à vie par l'Assemblée. La vraie trouvaille était là. L'Assemblée nationale de 1871 était monarchiste, elle élirait donc 75 monar-

chistes. Le Sénat serait indéfiniment de droite car si un inamovible venait à mourir, ses 74 homologues lui donneraient un successeur de même tendance politique. La majorité monarchiste de 1871 se perpétuait au Sénat sans que la gauche pût nier sa légitimité électorale. Mais en vérité le Sénat est parfaitement inutile depuis 1883, depuis la mort de Chambord. Il n'a pas réalisé ce pour quoi il était fait et la République s'encombre depuis 128 ans de cette institution obsolète. La loi organique du 10 décembre 1884 supprima d'ailleurs le mandat à vie, laissant toutefois les inamovibles siéger jusqu'à leur décès. Le dernier fut Émile de Marcère qui s'éteignit en 1918. Le Sénat conserve, voire fossilise. □

Marc Savina

M 01093 - 2825 - F: 4,00 €

